



I DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège) Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n°104-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	01/12/2022
Présents	17
Absents	6
Procurations	1
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du premier décembre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi cinq décembre à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : Xavier CAUX, Christian PORTET, Valérie DILLON, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Michel MAISONNAVE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE,

Absents : Catherine MARROT, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Stéphane BOURDONCLE, Guillaume LACOSTE, Jean Luc PEISER

Procurations : Catherine MARROT à Jacques ESCANDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Tarif de la fête foraine

M. le Maire propose d'actualiser les tarifs de la fête foraine, appliqués pour l'occupation du domaine public aux industriels forains. Ces tarifs sont inchangés depuis de nombreuses années et doivent donc être augmentés pour tenir compte de l'inflation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les nouveaux tarifs de la fête foraine comme présenté sur le tableau joint en annexe de la délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2022

Application agréée E.legalite.com



TARIFS DE LA FÊTE FORAINE

	Anciens tarifs	Propositions de nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023
Catégorie A - Manèges		
Forfait jusqu'à 80 m2	120,75 €	130,00 €
Forfait de 81 m2 à 120 m2	206,85 €	220,00 €
Forfait de 121 m2 à 160 m2	259,35 €	275,00 €
Forfait pour plus de 160 m2	310,80 €	330,00 €
Catégorie B - Attractions diverses et métiers de jeux		
Par mètre linéaire	8,40 €	10,00 €
Catégorie C - Vente de nourriture et petits métiers de vente		
Par mètre linéaire	8,40 €	10,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20221205-104D2022-DE